



# INC / CIN-1 Traité sur la pollution plastique

Premier Comité intergouvernemental de négociation (CIN) chargé d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution par les plastiques, y compris dans le milieu marin  
Punta del Este (Uruguay)

[Forum multipartite](#) 26.11.2022; [CIN-1](#) 28.11-2.12.2022

La première réunion du Comité intergouvernemental de négociation créé par l'Assemblée 1

Pour plus d'informations, merci de contacter :

**Karine Siegwart**  
Conseillère senior en politiques  
Centre des politiques internationales  
[karine.siegwart@iucn.org](mailto:karine.siegwart@iucn.org)

**Janaka De Silva**  
Responsable senior de programme  
Équipe Océan  
[Janaka.DeSilva@iucn.org](mailto:Janaka.DeSilva@iucn.org)

Siège mondial de l'IUCN  
Rue Mauverney 28  
1196 Gland  
Suisse  
Tel. : +41 22 999 0000  
Fax : +41 22 999 0002  
[www.iucn.org](http://www.iucn.org)



l'ordre du jour du CIN-1; et paragraphes 9 et 11 du mandat de l'ANUE). Il est clair que remplir le mandat complexe du CIN nécessitera un engagement solide et scientifique de la part des parties prenantes «

traité sur les plastiques combinant les droits humain, les règles environnementales et commerciales et le développement durable pour améliorer la gestion circulaire des plastiques aux niveaux local, régional et mondial.

L'engagement de l'Union se centrera sur le renforcement des fondements juridiques des éléments de conservation de la nature et de développement durable, y compris le droit humain à un environnement sain et le principe de précaution. Il intégrera les enseignements tirés de l'engagement dans des forums similaires sur la biodiversité, le climat, les océans, les produits chimiques et les déchets, et encouragera les synergies.

L'UICN s'appuiera sur la coopération existante avec d'autres acteurs pertinents et la renforcera, intensifiera les initiatives locales et régionales et promouvra des modèles économiques circulaires pour développer des synergies et une cohérence en ce qui concerne la participation de l'UICN et de ses Membres aux dialogues sur le Traité mondial sur les plastiques.

Depuis peu, un nombre croissant d'entreprises reconnaissent les préoccupations environnementales plus générales et les risques et opportunités associés à leurs impacts et dépendance à l'égard de la biodiversité et du capital naturel. En conséquence, beaucoup se sont engagées à intégrer la biodiversité et le capital naturel dans leurs processus décisionnels et leurs opérations.

Dans le même ordre d'idées, les entreprises intègrent désormais les questions liées au plastique. L'UICN les aide à y parvenir d'une manière scientifiquement solide, en traduisant les données, les connaissances et les normes en plans d'action pratiques pour la transformation.

L'UICN est en train d'élaborer la première *Approche Positive envers la nature* en la matière, qui fournira un cadre aux parties prenantes, y compris le secteur privé, pour évaluer leurs impacts positifs et négatifs sur les espèces, les écosystèmes et le bien-être humain, et identifier les résultats positifs.

Enfin, l'UICN se fera également un plaisir de faciliter la traduction des engagements en mise en œuvre à travers de nouvelles formes de collaboration intégrant la valeur de la nature dans la logique de la finance. Nous voulons davantage d

# financière nature